

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2025

STATUT DU PROCUREUR NATIONAL ANTI-CRIMINALITÉ ORGANISÉE - (N° 1044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par

M. Caure

TITRE

Au titre, supprimer le mot :

« national ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination avec la suppression de la mention national dans le texte de la proposition de loi ordinaire.